

ESSMS : construire et valider un programme pluriannuel d'investissement

Journée d'étude en webinaire

mardi 27 janvier 2026
de 9h30 à 17h00

ou

jeudi 12 novembre 2026
de 9h30 à 17h00

Une journée de travail sur les PPI, pour étudier :
les règles en vigueur,
les méthodes d'élaboration,
les analyses à opérer avant leur validation.

Les participants

Directeurs et responsables administratifs
et financiers des ESSMS.
Agents des autorités de contrôle et tarification.

L'intervenant

Cédric VALADE

*Consultant chevronné,
pédagogue très apprécié,
c'est un excellent expert de
l'organisation,
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Les dispositions régissant le contrôle des investissements des ESSMS

Les règles relatives aux PPI, avec ou sans CPOM.
Le contenu d'un dossier de PPI.
Les règles relatives à l'approbation des emprunts.
Les règles relatives au subventionnement des investissements.

Les critères d'analyse des PPI par les autorités de tarification

L'opportunité et le coût.
Les conséquences économiques et financières.

L'analyse du financement du programme d'investissement

L'analyse financière préalable.
La construction de scénarios d'investissement et de financement.

L'analyse des projets de recours à l'emprunt

Evaluer les capacités de remboursement des emprunts.
Evaluer les charges financières induites.

L'étude des incidences sur l'équilibre d'exploitation

Prévoir l'évolution des charges d'exploitation courantes.
Estimer l'évolution des produits d'exploitation.

Le contentieux de l'approbation des PPI : les décisions des TITSS

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée
au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par
courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et
l'animateur ont lieu par oral et par écrit
("chat") pendant le déroulement de la
session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou
Opéra.

Web-séminaire ESSMS : construire et valider un PPI

Session choisie
(cocher une case)

mardi 27 janvier 2026
de 9h30 à 17h00

jeudi 12 novembre 2026
de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 635 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la plate-forme de vidéo-conférence**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 635 euros = euros

Fait à Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet